

- colles d'agrégation d'histoire – épreuve orale de géographie – dossier de documents -
- Pierre Gautreau 2008 -

L'aménagement numérique des territoires (l'exemple du Haut Débit)

Ce dossier est complété par :

Doc 10 – Plan très Haut Débit (site du Ministère de l'Industrie, de l'Economie et de l'Emploi,
<http://www.industrie.gouv.fr/portail/secteurs/planTHD.pdf>)

Quelques définitions :

- **CISI** : créé en 1998, le Comité interministériel pour la société de l'information définit les grandes orientations politiques et les priorités d'action pour l'intégration et le développement des nouvelles technologies. Il évalue les initiatives mises en oeuvre et l'état de développement de la société de l'information. Il intervient sur les questions techniques, sociales et juridiques liées aux TIC. Chaque CISI comporte une dominante thématique.

- **CIADT** : Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire. A été remplacé par le CIACT le 12 octobre 2005.

- **CIACT** : le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire, institué auprès du Premier ministre, se prononce sur les objectifs de la politique nationale d'attractivité, de compétitivité et de cohésion des territoires : en anticipant les mutations économiques ; en améliorant l'accessibilité des territoires et en promouvant un aménagement équilibré des espaces ruraux et urbains ; en coordonnant la définition et la mise en oeuvre des procédures européennes et des dispositifs contractuels associant l'Etat aux collectivités territoriales dans le champ de l'aménagement du territoire.

- **Dégrouper** : à l'origine, toutes les lignes étaient regroupées par l'opérateur historique sur ses propres équipements ; aujourd'hui, il doit les dégroupier pour les louer à la concurrence. Pour ne plus dépendre de l'opérateur historique France Télécom et de son réseau national, plusieurs fournisseurs d'accès sont devenus opérateurs et ont mis en place leur propre réseau de fibre optique. (Copié de Ariase, Analyse des réseaux internet : <http://www.ariase.com/fr/haut-debit/cartes-degroupage.html>)

- **Délégation de service public** : Aux termes de la Loi Murcef du 11 décembre 2001, la DSP est l'ensemble « des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service ». La définition de la délégation de service public est antagoniste de celle de marchés publics qui sont eux, selon la loi « des contrats conclus à titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs et des opérateurs économiques publics ou privés pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de service ». Le contrat de délégation de service public, dont le régime juridique est principalement défini aux articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, se distingue donc légalement du simple contrat d'exploitation par son mode de rémunération substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Il en est ainsi, par exemple, des services d'eau et d'assainissement ou bien des transports publics (Définition Wikipédia).

Pour rendre leurs territoires attractifs pour les habitants mais aussi pour les entreprises, les conseils généraux, régionaux et les communautés de communes s'attachent désormais à améliorer leur couverture haut débit. La loi du 21 juin 2004 pour la Confiance en l'Economie Numérique (LCEN) permet aux collectivités locales d'intervenir dans le domaine des télécommunications. L'objectif est alors de résoudre d'éventuels problèmes de couverture ou de concurrence dans le secteur des télécoms. Le cadre juridique des délégations de service public (DSP) favorise la mise en place de partenariats public/privé. En tant que maître d'oeuvre, une collectivité peut ainsi lancer un appel d'offres et choisir un prestataire qui aura la charge de construire, gérer et exploiter un réseau haut débit. De cette manière, le délégataire loue ses capacités réseaux à des FAI qui profitent de l'infrastructure en place pour proposer des offres ADSL dégroupées, ou des forfaits Wimax par exemple. Aujourd'hui, le développement des DSP constitue une réponse pour éliminer les zones blanches au sein desquelles les internautes ne peuvent pas bénéficier d'une offre ADSL ou câblée. C'est surtout un levier efficace pour favoriser la concurrence et diminuer les zones grises. Contrairement aux zones blanches, les zones grises sont couvertes par l'ADSL mais uniquement grâce au réseau de France Télécom. La concurrence y est donc moins forte et les internautes ne profitent pas du dynamisme des offres ADSL proposées par les opérateurs alternatifs. Autre avantage des DSP, elles préparent l'avenir. La création d'un réseau d'initiative publique est souvent l'occasion de préparer l'arrivée de la fibre optique et des offres FTTH (Fibre jusqu'à l'abonné). Les réseaux FTTH/FTTB remplaceront progressivement le réseau de cuivre de France Télécom au niveau local (Copié de Ariase, Analyse des réseaux internet : <http://www.ariase.com/fr/haut-debit/cartes-degroupage.html>)

- **FAI** : fournisseurs d'accès indépendants.

- **Infrastructures passives** : infrastructures préexistantes (gaines électriques, tuyaux divers) pouvant être utilisées pour installer un réseau haut-débit sans besoin de travaux spécifiques pour le mettre en place.

- **NRA** : centrale téléphonique.

- **Réseaux d'initiative publique** : Ce que l'autorité de régulation des télécoms (ARCEP) appelle les réseaux d'initiative publique (RIP), ce sont les réseaux physiques construits par différentes collectivités territoriales. Le plus souvent des régions, des départements, ou des communautés d'agglomération de communes. La possibilité, pour les collectivités territoriales, d'être opérateur de télécom est ouverte, depuis 2004, par l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales. Dans le monde des opérateurs locaux, on se contente de partie de l'article 1425, tout le monde étant supposé savoir de quoi il retourne. Ces réseaux se développent de plus en plus, on en compte déjà plusieurs dizaines (<http://www.fdn.fr/Reseaux-d-interet-public-et-DSP.html>).

- **Zones blanches et grises** (Dfn de l'Atelier de l'Aménagement Numérique du Territoire) : En matière d'aménagement numérique, une zone blanche est un secteur géographique qui n'est pas desservi par un service de communication électronique. On distingue généralement les zones blanches pour la téléphonie mobile (non couvertes par les réseaux mobiles) et les zones blanches pour l'accès haut débit à internet (non desservies par les réseaux haut débit fixes). La présente fiche aborde uniquement cette seconde catégorie. Les zones blanches sont le plus souvent des territoires ruraux, mais il en existe également en ville, ponctuellement. Pour des raisons d'égalité des populations et d'aménagement équilibré du territoire, les aménageurs publics (les

Collectivités, l'Etat) cherchent à résorber les zones blanches. Les "zones grises" sont des zones desservies en haut débit, mais non concurrentielles. Une zone peut être considérée comme concurrentielle quand elle remplit au moins une des conditions suivantes :

-plusieurs technologies coexistent dans la zone en question : DSL, câble, Wi-Fi...

-la zone est éligible au DSL et le répartiteur est dégroupé. Le dégroupage, ouvrant la possibilité aux opérateurs alternatifs de poser leurs propres équipements à l'intérieur du répartiteur, est en effet une condition indispensable à la concurrence du marché DSL : sans dégroupage, tout opérateur voulant offrir des services aux clients finals doit passer par le réseau et les équipements de France Télécom. Or la maîtrise d'un opérateur sur le réseau qu'il utilise est essentielle : elle lui permet d'être indépendant d'un point de vue technique et financier, et d'innover sur les services proposés, à l'image du "triple play".

Si les zones grises sont un premier pas vers la résorption des zones blanches, elles ne permettent pas le développement d'offres haut débit aussi diversifiées et innovantes que dans les zones concurrentielles.

Doc 1 – Actions de l'Etat en matière d'ANT : chronologie

Extrait du site de l'Atelier aménagement numérique du territoire, relevant du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

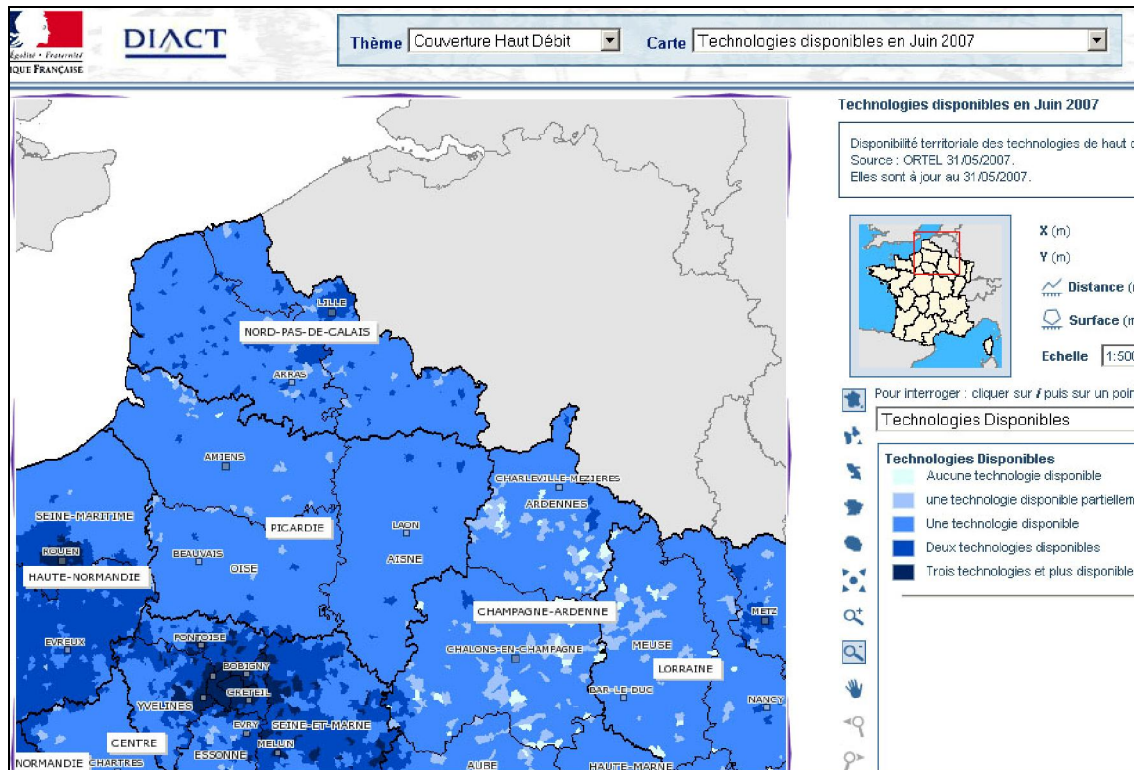
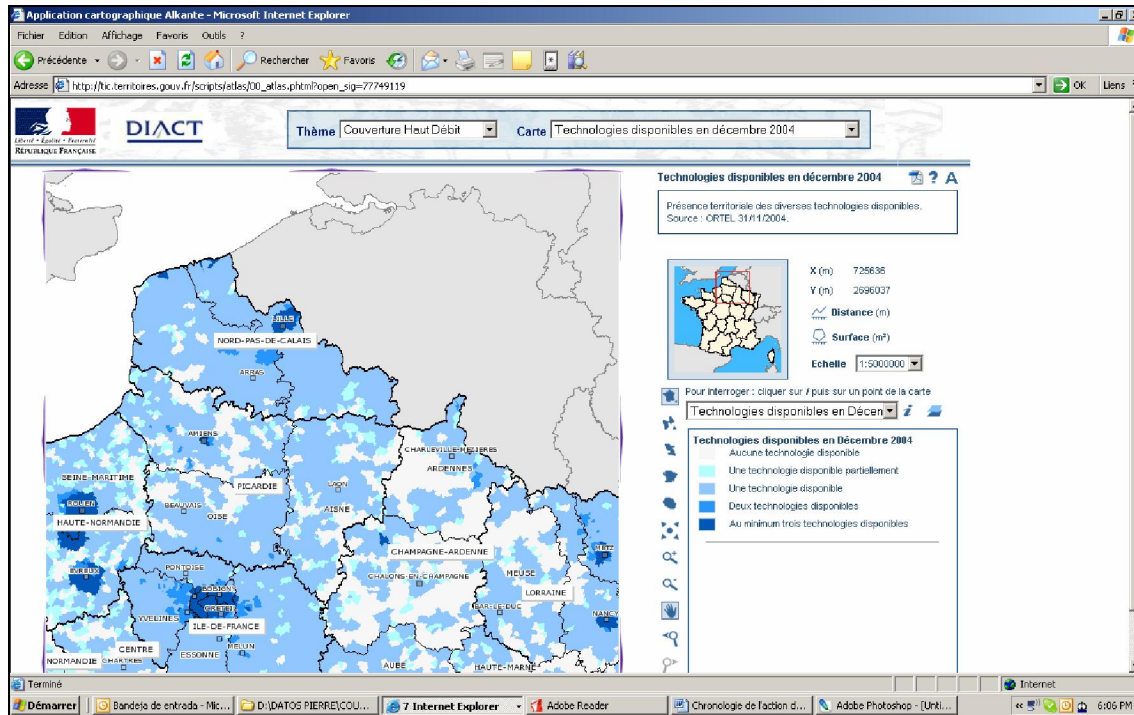
Site : http://www.ant.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=61

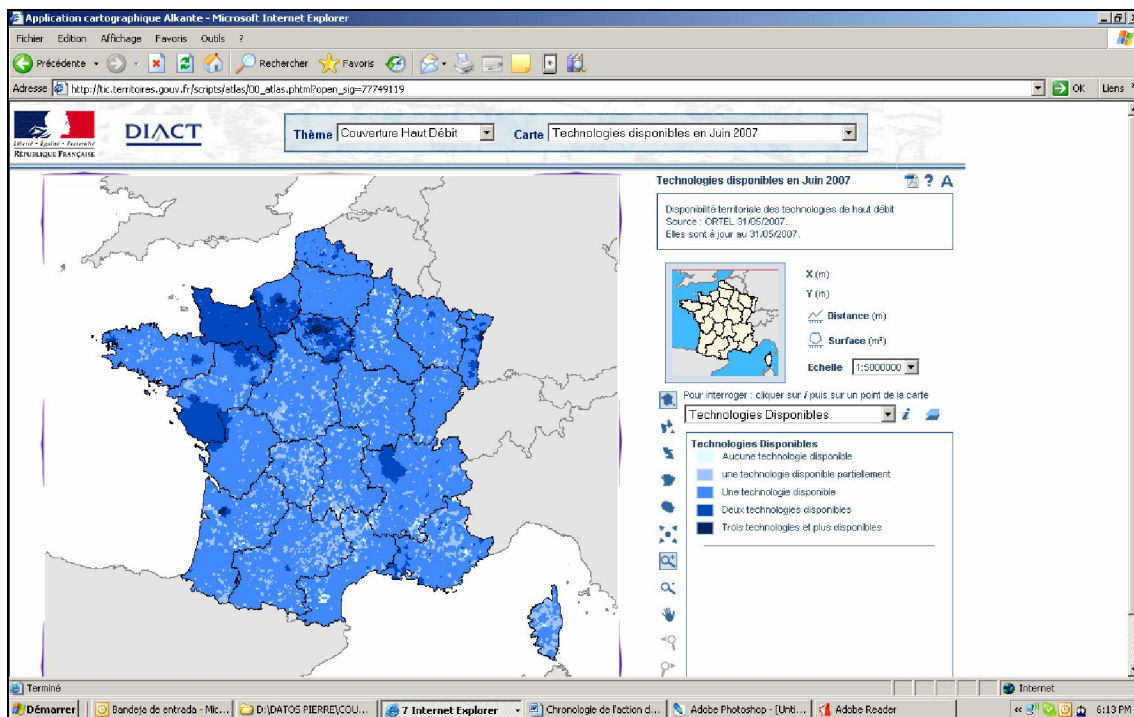
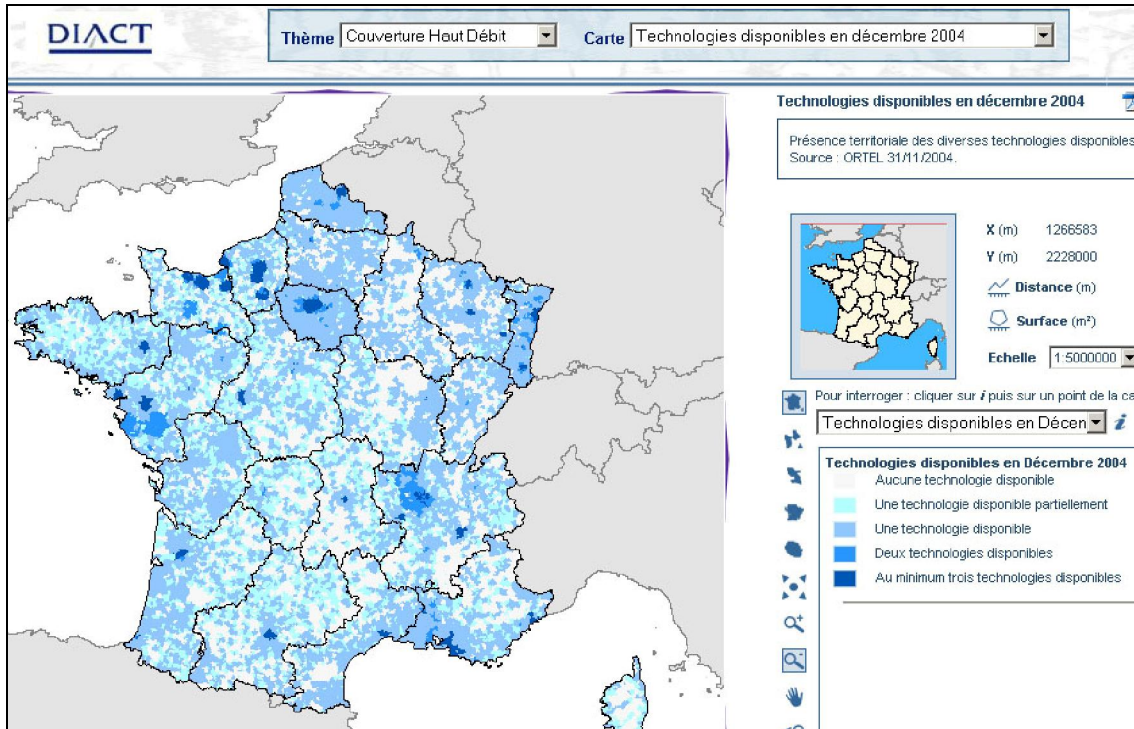
18 mars 2008	- Création d'un secrétaire d'Etat en charge du développement de l'économie numérique Nomination de Eric Besson en tant que secrétaire d'Etat chargé de la Prospective, de l'Evaluation des politiques publiques et du Développement de l'économie numérique
13 décembre 2007	Comité de pilotage du Très Haut Débit : - pré-équipement des immeubles neufs - faculté d'accès à la fibre - garantie de mutualisation du câblage interne des immeubles - conventions entre propriétaires et opérateurs
27 novembre 2006	Lancement du plan d'action du très haut débit par le Ministre de l'industrie : - Réduire les coûts de déploiement des réseaux très haut débit - Soutenir l'action des collectivités territoriales - Renforcer la R&D et le développement des usages - Créer un lieu d'échanges de bonnes pratiques sur le développement du très haut débit
11 juillet 2006	5ème CISI : - différentes mesures sur les usages et les services - Plan de couverture en haut débit pour les zones rurales métropolitaines - Accès très haut débit dans les logements et bureaux neufs - Haut débit outre-mer
6 mars 2006	CIACT : - aide au développement des TIC dans les régions d'outre-mer - développement des TIC comme enjeu fort pour la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne
14 octobre 2005	CIACT : validation des contrats de <u>pôles de compétitivité</u> . Parmi les pôles touchant directement aux domaines du numérique ou des télécommunications : - Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie (région PACA) - Image, multimédia et vie numérique (région Ile-de-France) - Images et réseaux (région Bretagne) - Loisirs numériques (région Rhône-Alpes)
14 septembre 2004	CIADT : - Renforcement des objectifs du plan d'action gouvernemental - Cinq mesures pour accompagner les territoires vers le haut débit <ul style="list-style-type: none"> • Orienter davantage le soutien aux technologies alternatives vers les usages • Mutualiser les connaissances des infrastructures • Renforcer l'action régionale de l'Etat en matière de haut débit • Mobiliser le fonds national de soutien au déploiement du haut débit • Améliorer le soutien au télétravail dans les télécentres
18 décembre 2003	CIADT : - Plan d'accompagnement du haut débit sur les territoires - Création d'un fonds de soutien au déploiement du haut débit - Préparation d'une consultation sur la mutualisation des infrastructures
3 septembre 2003	CIADT "territoires ruraux" : - Déploiement réseaux haut-débit et couverture mobile - Soutenir le développement de nouveaux services en zone rurale
15 juillet 2003	Signature d'une convention nationale de mise en oeuvre du plan d'extension de la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile associant l'Etat, les acteurs institutionnels et les opérateurs.
10 juillet 2003	CISI : différentes mesures portant principalement sur les usages et l'appropriation des TIC (campagne de sensibilisation, soutien des espaces publics numériques, ressources publiques en ligne pour la culture et l'éducation...). Objectif : qu'aucune catégorie de Français ne soit exclue de la société de l'information. (détails)
13 décembre 2002	CIADT : - Amélioration de la couverture territoriale en téléphonie mobile de seconde génération - L'élargissement de l'accès au haut débit - De nouveaux moyens pour la formation - Le développement des nouveaux services et usages
12 novembre 2002	Présentation par le Premier Ministre du <u>plan RE/SO 2007</u>
9 juillet 2001	CIADT : - L'accès aux réseaux pour tous - Accompagner dans les territoires la dynamique du PAGSI pour les services et les usages
10 juillet 2000	CISI : - réduire le fossé numérique

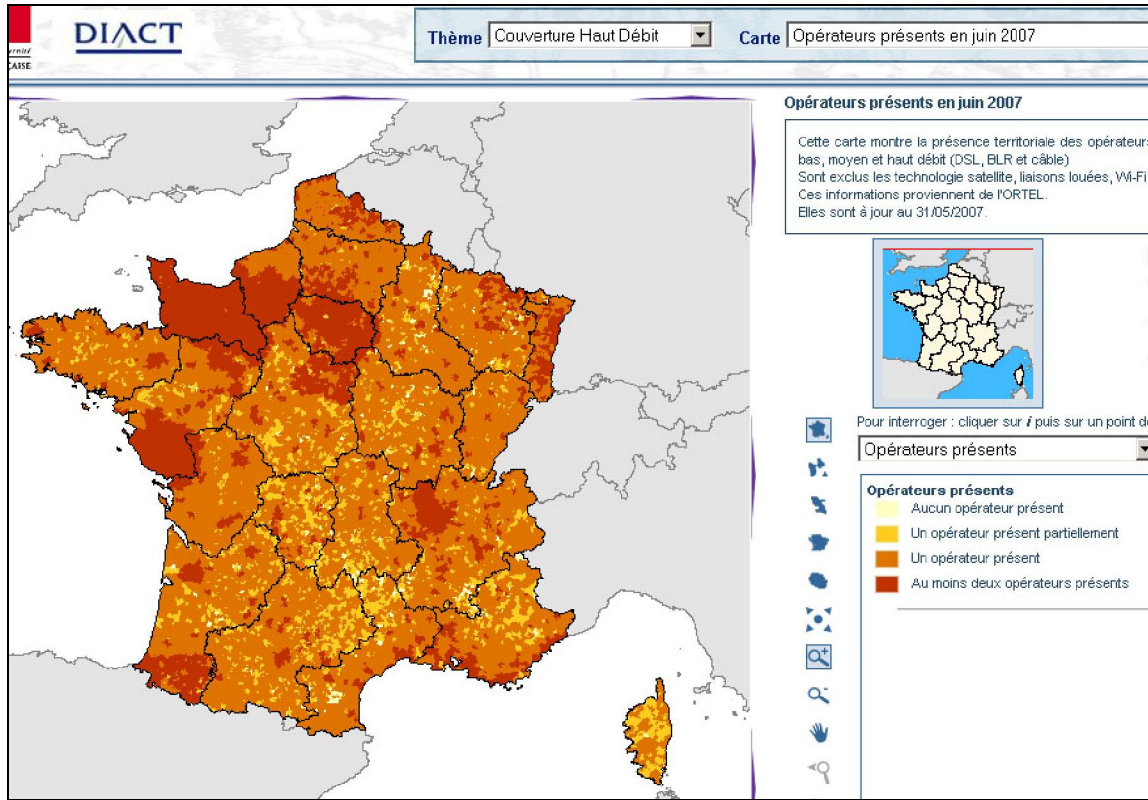
	<ul style="list-style-type: none">- garantir un développement équilibré du territoire- développer l'effort public de recherche
19 janvier 1999	CISI : <ul style="list-style-type: none">- intervention des collectivités locales,- baisse des prix de l'accès internet, augmentation des débits
16 janvier 1998	CISI : adoption du PAGSI <ul style="list-style-type: none">- Relever le défi de l'innovation industrielle et technologique- Favoriser l'émergence d'une régulation efficace- Une action coordonnée aux plans national et international
1997	Création du PAGSI, programme d'action gouvernemental pour la société de l'information

Doc 2 – Cartographie de l'équipement Haut Débit (informations DIACT)

Site DIACT : http://tic.territoires.gouv.fr/scripts/atlas/00_atlas.phtml?open_sig=77749119







Doc 3 – Extraits du site de l'Atelier Aménagement Numérique des Territoires

Source : http://www.ant.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=56

TIC et Territoires

Dans un contexte de compétition croissante, les territoires se doivent de réussir leur entrée dans la société de l'information. Il s'agit de contribuer à la compétitivité et au développement de leurs acteurs économiques, à l'accès de leurs habitants aux nouveaux espaces de connaissance, d'animation et d'échange, ainsi qu'à l'efficacité, la disponibilité et la proximité des acteurs publics. La capacité d'accès aux réseaux, tant locaux que globaux, de manière simple, sécurisée et bon marché de même que la disponibilité d'une offre de services appropriés en constituent des préalables incontournables. Ce sont là les enjeux premiers de l'aménagement numérique des territoires (ANT).

Il s'agit d'un enjeu fort de développement durable, jouant sur :

- la compétitivité économique et le développement territorial
- les équilibres territoriaux car les réseaux structurent le territoire et contribuent à son attractivité
- les possibilités de développement d'outils au service de politiques multiples : cohésion sociale, intégration, maîtrise des risques, santé et gestion du vieillissement de la population, sécurité des personnes et des biens, sécurité dans les transports ou encore réduction des émissions de CO2.

Aménagement numérique et action publique

L'action des acteurs privés est motrice et structurante : ils font la vitalité du secteur et assument le développement des réseaux et des services. Mais cette action qui part des territoires les plus denses et les plus dynamiques économiquement s'arrête au seuil de territoires moins favorisés, reproduisant ainsi au plan numérique des inégalités existant par ailleurs. En vue de limiter le développement de nouvelles inégalités territoriales, une intervention publique est souhaitable^o : il s'agit d'assurer une certaine équité territoriale tant en termes d'accès aux réseaux que de niveaux de prix et de qualité des services disponibles.

Un des enjeux de l'action publique consiste donc à faire émerger sur le territoire un marché concurrentiel du haut-débit, dans les zones blanches où aucune offre n'existe aujourd'hui, comme dans les zones grises où seul un opérateur est présent. C'est ce que permet, sous certaines conditions, l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales, article introduit par la loi pour la confiance dans l'économie numérique votée par le Parlement en juin 2004 et qui ouvre aux collectivités territoriales la possibilité d'intervenir dans l'aménagement numérique de leur territoire. Il leur permet donc d'inclure les enjeux numériques dans les actions menées au service de l'attractivité et de la compétitivité de leur territoire, pour les entreprises et le grand public.

Les services de l'Etat se doivent d'accompagner les collectivités locales en ce domaine et les aider à définir puis mettre en œuvre une stratégie coordonnée d'aménagement numérique de leur territoire. Le CIADT du 14 septembre 2004 a ainsi affirmé la nécessité d'une mobilisation des services de l'Etat pour « mettre en œuvre l'ensemble des actions gouvernementales et le cas échéant conseiller les collectivités locales pour les actions qu'elles mènent dans le domaine du haut-débit ». Pour ce faire, les services déconcentrés, au contact des territoires, de leurs acteurs et des porteurs de projets, sont invités à mettre en place des pôles locaux de compétence, à participer aux réseaux des acteurs numériques locaux et accompagner le développement du haut-débit sur les territoires.

Action du ministère de l'Équipement

Si l'aménagement numérique constitue un thème nouveau pour les services de l'Équipement, il croise des domaines et des compétences sur lesquels ces derniers sont impliqués de longue date : aménagement des territoires, réseaux, gestion du domaine public, appui territorial, aide aux collectivités, etc.

Plus que de technique ou d'électronique, il s'agit avant tout de territoire et d'aménagement. Cette problématique s'intègre parfaitement au cœur des préoccupations actuelles de développement territorial durable sur lesquelles le ministère de l'Équipement se positionne clairement suite aux évolutions liées à la deuxième vague de la décentralisation.

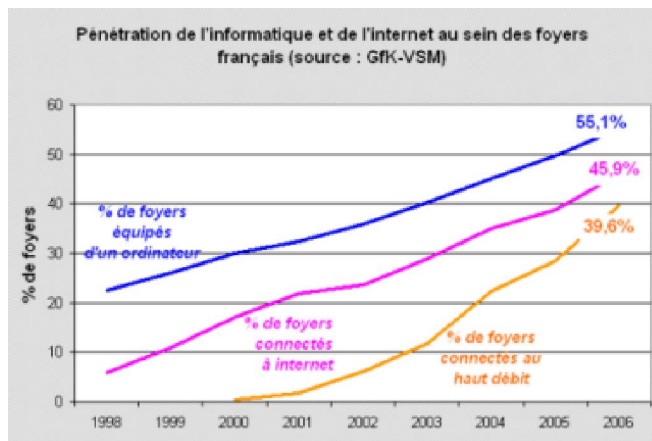
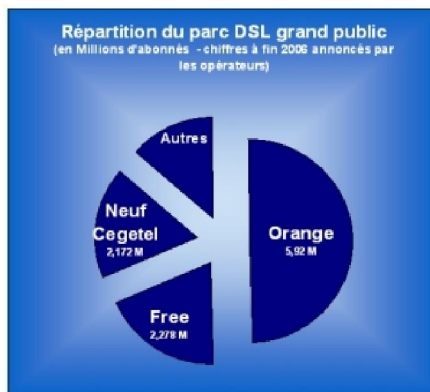
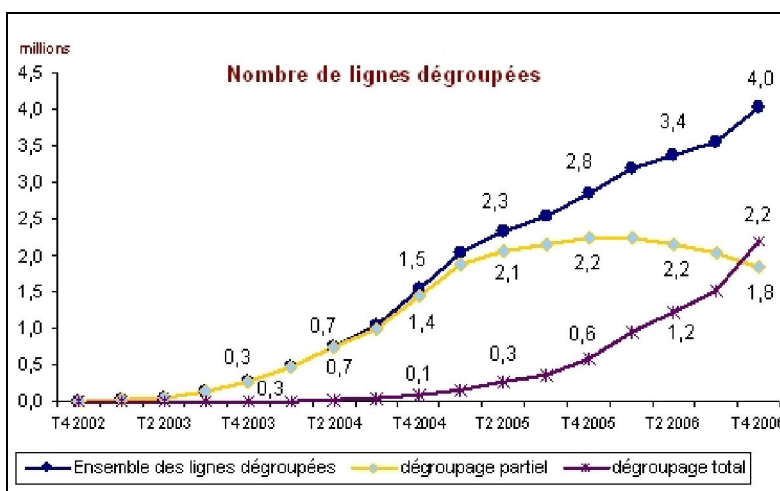
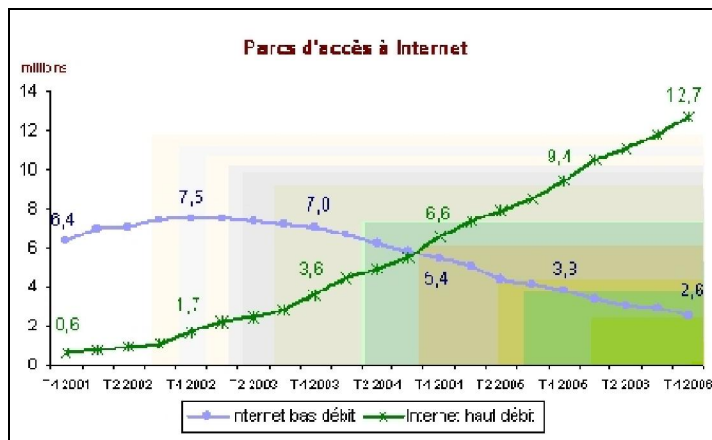
La directive nationale d'orientation de l'ingénierie publique de février 2005 - conjointe entre les ministères de l'Équipement et de l'Agriculture - établit ainsi que, dans le cadre de l'ingénierie d'appui territorial et au titre du portage des politiques publiques prioritaires, les interventions doivent contribuer à l'aménagement équilibré des territoires et à ce titre prendre en compte les domaines à fort enjeu de développement local, aux rangs desquels figurent notamment les réseaux de communications électroniques.

L'intervention du Ministère de l'Équipement doit notamment porter trois thématiques fortes :

- la résorption des zones blanches numériques, visant à compléter la couverture et permettre à tous l'accès à un service numérique minimum,
- le déploiement d'infrastructures optiques ouvertes, en collecte et progressivement en desserte jusqu'à l'utilisateur final, pour favoriser la diffusion d'offres innovantes et compétitives et couvrir les besoins en haut et très haut débit des entreprises comme des particuliers,
- l'appropriation et l'intégration des outils et usages numériques par l'ensemble des acteurs locaux au service d'une stratégie de développement territorial.

Doc 4 - Bilan 2006 : Le haut débit en France (Atelier Aménagement Numérique des Territoires)

http://www.ant.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=183



Cet article, publié une première fois en février 2007, est mis à jour le 11 mai 2007, afin de rendre compte des résultats du dernier trimestre 2006 publiés par l'ARCEP (Le marché des services de télécommunications en France au 4ème trimestre 2006 (30 avril 2007) et Le tableau de bord du dégroupage et du bitstream : les chiffres au 31 décembre 2006 (28 février 2007)

L'année 2006 a à la fois confirmé certaines tendances sur le haut débit annoncées précédemment, mais nous a également ouvert sur de nouveaux chantiers à venir :

- la progression du haut débit se confirme : progression de sa disponibilité, de la concurrence, de la pénétration chez les usagers, ...
- la technologie DSL arrive au bout de son déploiement au niveau des répartiteurs (leur équipement s'achève) et les solutions de demain sont enfin envisagées (annonces des déploiements FTTH)
- les acteurs dominants confortent leur position et préparent l'avenir
- l'émergence et l'appropriation de certains services et usages nous ouvrent à de nouvelles perspectives (vidéo à la demande, succès du e-commerce, ...)

La pénétration de l'internet haut débit et du dégroupage

L'éligibilité au haut débit DSL et au dégroupage

Selon l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes), au 31 décembre 2006, 12 384 répartiteurs étaient équipés en DSL par France Télécom, ce qui correspond à 99% des lignes téléphoniques. Mais parmi celles-ci, certaines ne sont pas pour autant éligibles au service DSL, car trop longues (voir affaiblissement des signaux xDSL) : 96 à 98% des lignes peuvent aujourd'hui prétendre aux offres haut débit de France Télécom (source : ARCEP, Tableau de bord du dégroupage et du bitstream)

Le dégroupage, qui correspond à une présence physique d'opérateurs alternatifs au niveau du répartiteur (et donc un degré de concurrence plus affirmé), concerne en décembre 2006 1789 répartiteurs. 59,6% de la population est aujourd'hui raccordée à un de ces répartiteurs dégroupés.

Les abonnements

Les derniers chiffres de l'ARCEP (chiffres au 4ème trimestre 2006) montrent la progression des abonnements internet en France

Etat du marché et stratégie des opérateurs

L'ampleur du marché en chiffres

Les trois secteurs que sont la téléphonie fixe, l'accès internet et la téléphonie mobile forment ensemble un marché de 8,2 milliards d'euros, soit une progression de +3,6% sur un an (ARCEP, chiffres au 4ème trimestre 2006).

Le jeu des opérateurs internet haut débit

La part du gâteau du marché ADSL (le secteur le plus important sur le marché haut débit, représentant 94,4% des accès au 3ème trimestre 2006) se partage principalement entre trois acteurs (Orange, Free et Neuf Cegetel). Ces deux derniers :

- ils rachètent tous deux un opérateur fibre en 2006 : Citéfibre pour Free, Médiafibre pour Neuf Cegetel (qui auparavant a racheté AOL en septembre 2006)
- Neuf Cegetel est introduit en bourse en 2006, plus de deux ans après Free (Iliad).

2006 confirme ainsi les positions de force de ces trois opérateurs sur le marché ADSL, aux côtés d'autres acteurs alternatifs (tels que Alice, Club Internet, ...), qui, même au second plan, connaissent des progressions intéressantes.

Parallèlement, cette année voit se succéder **les annonces de déploiement FTTH** (fiber to the home : fibre jusqu'à l'habitant) : Free déclare investir d'un milliard d'euros jusqu'en 2012 pour le déploiement de la fibre jusqu'à l'habitant ; France Télécom annonce ses objectifs de prédéploiement de raccordement fibre pour 2007-2008 ; Neuf Cegetel, en expérimentation avec Médiafibre, prévoit de proposer une offre FTTH courant 2007.

Enfin, le marché des câblo-opérateurs se réduit en 2006 à un seul interlocuteur, après le rachat de Noos (UPC-Noos, détenu par Liberty Global) par Numéricable (fond d'investissement Cinven-Altice) : on compte au 3ème trimestre 2006 650 000 abonnements internet par le câble (soit un peu plus de 5% des accès haut débit).

Les autres technologies (BLR, satellite...) sont aujourd'hui minoritaires.

Du côté des opérateurs, même peu visibles au niveau national, la place et la plus-value des opérateurs locaux se confirment, apportant des solutions fiables et adaptées à des problèmes locaux.

Le marché de la téléphonie mobile

Fin 2006, France compte 51,69 millions d'abonnés aux services de téléphonie mobile, soit un taux de pénétration en France de 80,8%, contre près de 75% l'année dernière (Suivi des indicateurs mobiles de l'ARCEP). Les opérateurs mobiles virtuels (MVNO) ont multiplié par 5 leur clientèle en un an, même si leur part de marché reste faible (2,79%, soit 1,4 millions d'abonnés).

Le moteur des réseaux d'initiative publique

Les réseaux d'initiative publique prennent de l'ampleur et sont un moteur puissant dans la progression récente du dégroupage en France. Le recensement de l'Avicca au 1er janvier 2007, compte en tout 48 réseaux en exploitation, 21 attribués en construction, 16 en cours de consultation. Les 69 réseaux ou projets de réseaux attribués représentent un investissement de 1,4 milliard d'euros. Au cours de l'année 2006 :

- 13 réseaux d'initiative publics sont entrés en exploitation ;

- 15 marchés ont été attribués pour de nouveaux réseaux (contre 11 en 2005), correspondant à un montant total d'investissements de 448 millions d'euros, dont 126 millions d'euros de financement public ;
La délégation de service public apparaît comme le modèle privilégié aujourd'hui par les collectivités. Trois figures ressortent fortement parmi l'ensemble des délégataires retenus :
- LD Collectivités
- Axione
- Une combinaison issue des entreprises Marais, Vinci, et Axia (et maintenant Covage, créée par Vinci et Axia en 2006) : celles-ci sont très souvent partenaires dans leurs réponses aux appels d'offre des collectivités.

Du côté des usagers

Les PME et les TIC

Selon une enquête réalisée par BNP Paribas, la pénétration du haut débit dans les PME atteint en 2006 91%, contre 89% il y a un an. Parmi elles, une sur 5 a installé un équipement permettant le Wi-Fi sur son site. Cependant, c'est sur les sites internet que la France connaît un certain retard : seulement 54% des PME ont créé un site (progression de 2 points en un an).

Équipement et connexion des foyers

L'enquête GFK-SVM (janv 2007) nous indique l'avancement de l'équipement informatique et des connexion internet au sein des foyers français. On apprend ainsi qu'en 2006 :

- 55% des foyers sont équipés d'un micro-ordinateur (50% en 2005)
- 46% des foyers sont connectés à internet (contre 40% il y a un an), et plus précisément 40% des foyers sont connectés en haut débit (parmi les foyers connectés, 85% le sont en haut débit).

On observe également une certaine réduction des écarts de ce qui est couramment appelé la fracture numérique sociale, sous plusieurs facettes : augmentation de l'équipement et des abonnements des familles modestes, appropriation des outils numériques par les "moins jeunes" (avec des usages qui leur sont propres), rattrapage relatif des provinciaux devant Paris.

Les tendances côté services et usages

Le commerce en ligne gagne des points en 2006 : 7,3 millions de foyers achètent en ligne (soit 1,3 million supplémentaire par rapport à 2005), et selon la Fevad, son chiffre d'affaires a augmenté de 40% en un an (12 milliards d'euros en 2006 pour l'e-commerce français).

La vidéo à la demande émerge en 2006 dans les foyers, et les plates-formes proposant de tels services se multiplient, mêlant les secteurs des médias et des télécoms (en décembre 2006, sur près de 25 plates-formes existantes, la moitié environ est issue de l'univers internet/télécoms).

Côté service, on assiste au décollage de la voix sur IP : sa part dans la téléphonie fixe a plus que doublé en un an, que ce soit en nombre d'abonnements et en volume de trafic (source : Arcep).

Enfin, l'évolution vers le web 2.0 (encourageant la participation active de l'internaute) se confirme, en particulier avec la multiplication des blogs (la France compterait un million de blogueurs, selon une étude du cabinet Forrester Research en 2006).

Doc 5 – Extrait du site de la Délégation aux usages de l'internet

Source : <http://delegation.internet.gouv.fr/toutpublic/index.htm>

Un objectif prioritaire : l'internet pour tous

La Délégation aux Usages de l'Internet (DUI) a pour mission de proposer les mesures nécessaires à l'amplification du développement de la société de l'information au bénéfice de tous et partout. Créée en juillet 2003, lors du Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI), elle est aujourd'hui rattachée au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Sa mission est de contribuer à combler le retard numérique de la France et à la porter sur ce terrain au niveau des pays les plus développés. Son approche est globale jouant simultanément sur plusieurs leviers complémentaires. Parmi ses priorités :

- L'accès public à internet : animation des espaces publics numériques labellisés NetPublic
- L'équipement des personnes : étudiants, familles (opération micro-portable étudiant, opération internet accompagné...)
- L'accompagnement des politiques numériques territoriales : promotion des technologies alternatives de connexion (Wi-Fi, Wimax...) ; publication de guides en direction des élus locaux (guide haut-débit ; guide de l'accès public à internet).
- La sécurité des personnes sur internet en général, et la protection des mineurs en particulier (pilotage du programme européen Confiance, Tour de France des collèges et des écoles...)
- La formation et l'accompagnement au TIC (opération internet accompagné, passeport internet multimédia...)

La « République numérique » implique de ne laisser personne à l'écart de la société de l'information. D'ici 2007, Le Gouvernement s'engage à offrir le haut débit à toutes les communes de France à un prix acceptable.



Accès à l'internet haut débit pour tous

Le Président de la République s'est engagé sur l'objectif d'offrir d'ici 2007 à toutes les communes de France un accès à haut débit, en particulier pour les zones qui ne bénéficieront pas de l'investissement des opérateurs privés. Avec pour objectif 10 millions d'abonnés au haut-débit à cette date. Le Premier ministre a présidé le 14 septembre dernier un comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIADT). Les objectifs du gouvernement à l'horizon 2005 et 2007 sont :

Pour la fin 2005 :

- la couverture en haut débit à 500 kbits/s pour au moins 95% de la population nationale et 70% de la population de chaque département; - l'accès de 85% de nos concitoyens à l'internet à 2Mbits/s.

Pour la fin 2007 :

- dans les principales zones d'activité, les entreprises devront pouvoir bénéficier, à un coût acceptable, d'offres à 100 Mb/s
- chaque commune devra disposer d'offres de connexion permettant à 80% de ses habitants d'accéder à l'Internet à 2Mbits et aux services associés tels que l'accès au téléphone ou à la télévision sur Internet;
- les petites communes isolées devront quant à elles disposer d'au moins une connexion internet à la mairie et dans un autre espace public pour que les habitants puissent accéder aux services publics en ligne.

État des lieux en juin 2003

Le premier « État des lieux de la France numérique » publié par la DATAR en juin 2003 montre que la connexion permanente et le haut débit, qui conditionnent le développement de la société de l'information, étaient fin 2002 accessibles à près de 74% de la population française mais concentrés sur seulement 21% du territoire. 450 cartes mettent en lumière les positions inégales des territoires face aux réseaux mobiles et surtout aux hauts débits, entre les zones "de concurrence" bien dotées (2% du territoire pour 32% de la population), les zones "d'opportunité" (20% du territoire pour 42% de la population) encore mal équipées mais dont le potentiel économique leur permettra rapidement de se raccorder aux grandes réseaux, et les zones "de fragilité" (environ 78% du territoire pour 26% de la population), généralement rurales.

Ainsi, 9000 communes sont partiellement ou totalement couvertes par l'un des services d'accès à l'internet par connexion permanente à des conditions économiques acceptables, ce qui signifie que 27 000 communes environ ne le sont pas. 26% de la population française, soit 15 millions de personnes, sont situées dans des communes ne disposant d'aucune offre (hors satellite et liaisons louées).

Sans intervention publique, ce sont donc 15 millions de Français qui resteraient exclus à moyen terme d'une offre de connexion à l'internet haut-débit et de nombreuses zones d'activités et agglomérations dans lesquelles le très haut débit ne serait pas déployé.

Des objectifs concrets

-La baisse des tarifs

Dès octobre 2002, est intervenue la baisse des tarifs d'interconnexion ADSL (abonnement à 30 euros par mois).

-La possibilité pour les collectivités locales d'exploiter des réseaux

D'autres freins objectifs à la prise de décisions de déploiement des réseaux haut débit au niveau local ont été levés : les collectivités peuvent désormais établir et exploiter librement des réseaux de télécommunications et d'offrir des services au public (article L 1425-1 du code des collectivités territoriales).

-Le recours aux technologies alternatives

L'effort se porte sur les technologies alternatives, et notamment sur le couplage satellite/WIFI. La France est aujourd'hui n° 3 mondial avec plus de 2000 "hot spots" WIFI. Près de 50 % des universités seront équipés dès la rentrée d'octobre 2004. Le développement des technologies alternatives (Courant Porteur en Ligne, satellite, Wi-Fi, Wi-Max, etc) permet d'accélérer la couverture du territoire en haut débit et de faire émerger des usages et services dans les zones exclues des plans de déploiement des opérateurs de télécommunications. Les nouvelles technologies d'accès à l'internet : http://www.telecom.gouv.fr/telecom/sat_accueil.htm

-la **libéralisation des technologies hertziennes** : La technologie hertzienne, en particulier le couplage du satellite avec les réseaux Wi-Fi, peut apporter, dans certains cas, une réponse adaptée pour le déploiement de réseaux en raison du faible coût des infrastructures, de la proportionnalité des coûts au nombre d'abonnés et de l'absence de frais fixes initiaux. Les redevances sur les paraboles (internet par satellite) et sur les fréquences allouées aux réseaux locaux ont été supprimé en décembre 2002. Des licences WI-FI sont attribuées gratuitement aux collectivités sur la période 2004-2006 (novembre 2002).

Dans cet ordre d'idées, le ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies a signé, en octobre 2003, un accord de partenariat avec la société Intel pour l'équipement d'espaces publics numériques et d'universités en points d'accès Wi-Fi.

<http://www.educnet.education.fr/plan/wifi-intel.htm>

- le **développement de l'accès haut débit par satellite** : le Gouvernement demande aux Préfets de régions d'étudier, avec les collectivités locales qui le souhaiteraient, les conditions de mobilisation des crédits du contrat de plan État-Région, et des fonds européens à ce sujet. En complément, il est demandé au Centre national d'études spatiales (CNES), d'étudier la faisabilité technique et le coût financier d'un projet de développement satellitaire visant au développement compétitif de nouveaux services multimédias en zones rurales.

-le **recours au Courant Porteur en Ligne (CPL)** : les Courants Porteurs en Ligne (CPL), qui offrent la possibilité de transmettre des données à haut débit et de téléphoner par le biais du réseau de distribution électrique basse tension, vont être expertisés et techniquement testés pour relier des zones non-desservies par un service d'accès à l'internet haut débit. Par ailleurs, le CIADT (Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire) du 3 septembre 2003 a demandé au ministère chargé de l'Industrie d'étudier la faisabilité économique et juridique du développement de réseaux de desserte grâce aux CPL en zone rurale.

-Par ailleurs, le maillage du territoire par les espaces publics numériques continue. Il s'inscrit aujourd'hui dans la logique de décentralisation qui passe notamment par le soutien de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) aux initiatives des collectivités locales. En application de la mesure décidée en CIADT de décembre 2002, la CDC soutiendra à hauteur de 1,5 M euros la création d'un centre de ressources numériques par région, et celle de deux à trois espaces publics numériques à vocation thématique nationale.

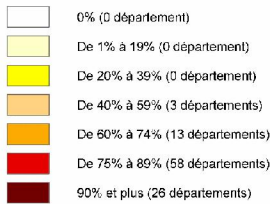
Doc 6 – Cartographie de l'ORTEL (Observatoire Régional des télécommunications)

ORTEL

Taux de couverture, par département, de la population en ADSL France Télécom

Fin Décembre 2004

Source France Télécom
 Réalisation cartographique ORTEL

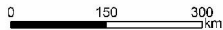
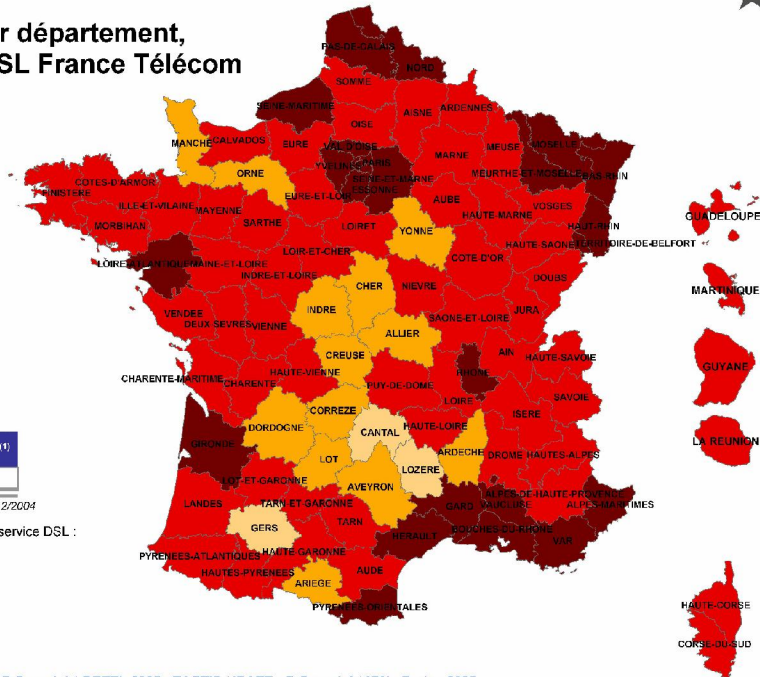


Population desservie en DSL France Télécom	Population (%)
Couverture totale et partielle	88,52%

Source : France Télécom - Direction des Réseaux au 31/12/2004

Traitement ORTEL - Hypothèse de calcul pour le service DSL :
 Ratios fournis par France Télécom

(%) Population - Source INSEE Recensement 1999



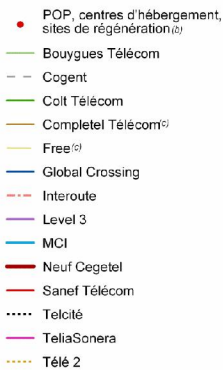
© Copyright ORTEL 2005 - TACTIS / IDATE - © Copyright IGN - Paris - 2005
www.ortel.fr

ORTEL

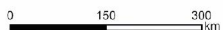
Réseaux optiques des opérateurs alternatifs (a)

Fin Septembre 2005

Source Opérateurs alternatifs
 Réalisation cartographique ORTEL



(a) Ne figurent que les infrastructures en propre ou les fibres louées à des tiers
 (b) Points de présence en propre ou partagés
 (c) Réseaux Comptel Télécom et Free : Informations non validées par l'opérateur



© Copyright ORTEL 2005 - TACTIS / IDATE - © Copyright IGN - Paris - 2005
www.ortel.fr

ORTEL

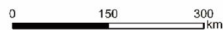
Réseau optique de France Télécom

Fin Septembre 2005

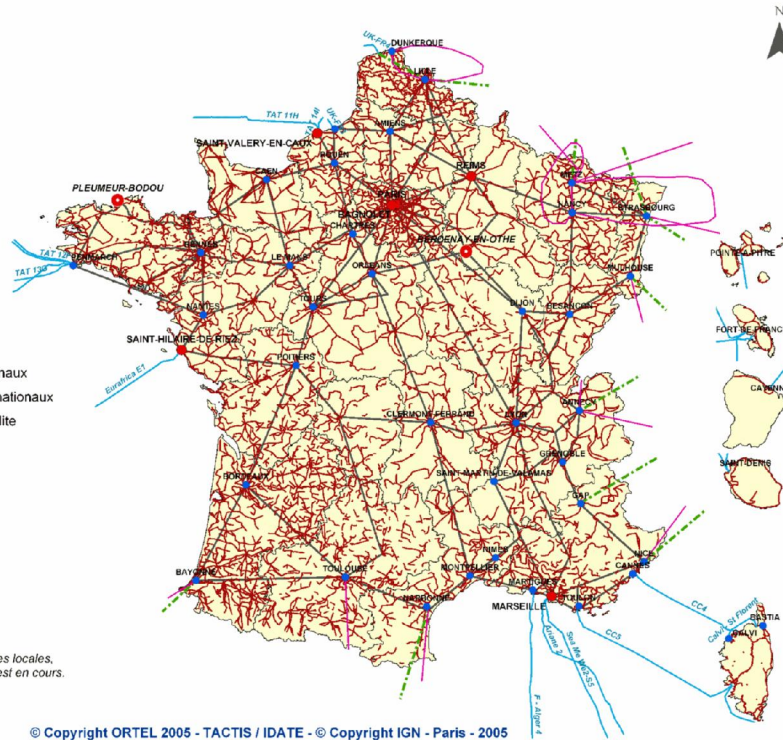
Source France Télécom
 Réalisation cartographique ORTEL

- Points et artères de transmission nationaux
- Points et artères de transmission internationaux
- Points d'accès internationaux par satellite
- Réseau national
- Liaisns fibres optiques (supérieures à 34 Mbps)
- Câbles sous-marins
- Relations bilatérales
- Backbone européen (EBN)

Cartes non définitives réalisées à partir de données locales, pour lesquelles le travail de cohérence nationale est en cours.



© Copyright ORTEL 2005 - TACTIS / IDATE - © Copyright IGN - Paris - 2005
www.ortel.fr



ORTEL

Diversité des opérateurs de connexions permanentes^(a) sur la boucle locale, réseaux d'initiative publique et autres infrastructures mobilisables

Fin Septembre 2005

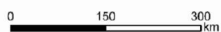
Source Opérateurs Télécom
 Source Gestionnaires d'infrastructures
 Source Collectivités locales
 Réalisation cartographique ORTEL

- Réseau EDF équipé en fibre optique
- Réseau de Transport d'Electricité - Réseau Optique de Sécurité
- Réseau de Transport d'Electricité - Lignes équipées en fibres optiques
- Réseau de Transport d'Electricité - Lignes non équipées en fibres optiques
- Réseau autoroutier équipé en fibres et/ou fourreaux
- Réseau autoroutier non équipé en fibres et/ou fourreaux
- Réseaux d'initiative publique neutres accessibles aux opérateurs (opérationnels)
- Réseaux d'initiative publique neutres accessibles aux opérateurs (en cours de construction)
- Zone Blanche : Aucun opérateur présent
- Zone Gris Clair : 1 opérateur présent partiellement
- Zone Gris : 1 opérateur présent
- Zone Noire : Au moins 2 opérateurs présents

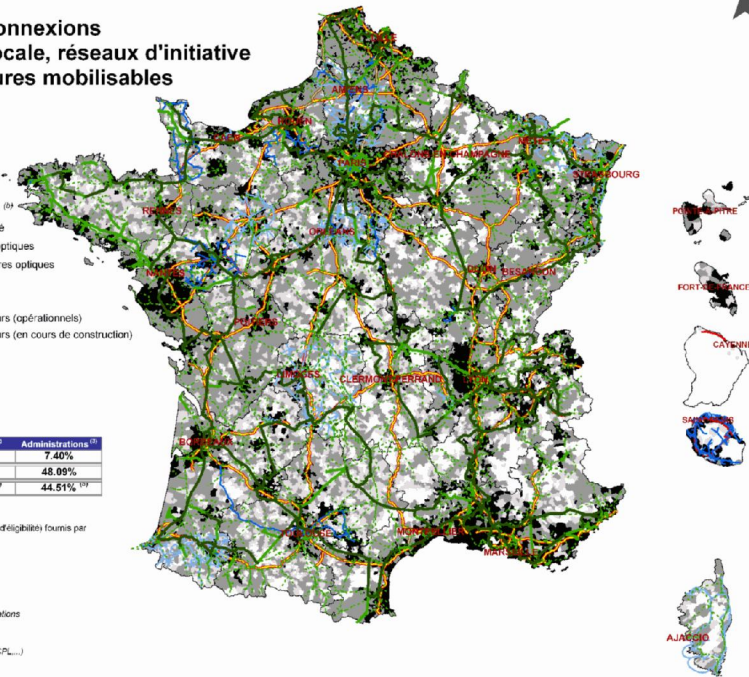
Taux de couverture	Population ⁽¹⁾	Entreprises ⁽²⁾	Administrations ⁽³⁾
Aucun opérateur présent	4.96%	4.04%	7.40%
Un opérateur présent	42.25%	41.06%	48.09%
Au moins deux opérateurs présents	52.80% ⁽⁴⁾	54.90% ⁽⁴⁾	44.51% ⁽⁴⁾

Source Opérateurs Télécom (30/09/2005)
 Traitement ORTEL - Hypothèse de calcul
 Calculs basés sur les réseaux d'initiative publique (sous réserve d'éligibilité fournis par France Télécom) et les réseaux fournis par les opérateurs alternatifs.
 Calculs non validés par les Opérateurs Alternatifs

⁽¹⁾ Population - Source INSEE Recensement Estimation 2001
⁽²⁾ Entreprises (d'un salarié au plus) - Source INSEE Codes NAF A à K
⁽³⁾ Administrations - Source INSEE Codes NAF L, M et N
⁽⁴⁾ Opérateur(s) DSL et Opérateur(s) Câble Internet pour la population
⁽⁵⁾ Opérateur(s) DSL et Opérateur(s) BLR pour les entreprises et les administrations
 (a) Connexions permanentes bas, moyen et haut débit : DSL, BLR, Wimax et câble Internet
 Hors technologies satellite, liaisons isolées, MAN et expérimentations (dossiers Wi-Fi, CPL...)
 (b) Réseau Optique de Sécurité déployé en 2006



© Copyright ORTEL 2005 - TACTIS / IDATE - © Copyright IGN - Paris - 2005
www.ortel.fr



Doc 7 – Extrait de l'article « Aménagement numérique : accompagner le haut et le très haut débit au cœur des territoires ».

Aménagement numérique : accompagner le haut et le très haut débit au cœur des territoires



■ **Les acteurs et les enjeux**

Parallèlement à ces évolutions majeures en matière d'usages et de technologies, le jeu des acteurs a lui aussi profondément changé au cours des dix dernières années.

En 1996, France Télécom devient une société anonyme. Quelques mois plus tard, l'ouverture à la concurrence permet à des opérateurs alternatifs de commercialiser des offres, en passant par leurs propres infrastructures ou en utilisant celles de France Télécom, louées dans le cadre du dégroupage pour l'ADSL.

Répondant légitimement à des objectifs de retour sur investissement, tous les opérateurs, historiques ou alternatifs, sont naturellement amenés à installer en priorité leurs équipements dans les zones denses où les

distances sont courtes et les clients nombreux. Les habitants et les entreprises des territoires moins attractifs pour les opérateurs disposent des services plus tard, et la plupart du temps n'ont qu'un choix d'offres limité. Ce phénomène de déséquilibre entre les territoires, qui apparaît pour le grand public avec l'ADSL – c'est-à-dire au moment où la disponibilité territoriale d'une offre dépend de l'investissement dans de nouveaux équipements et infrastructures sur le territoire considéré – peut être contrebalancé par une intervention publique adaptée, capable de faciliter l'investissement dans les équipements et infrastructures en question.

Les besoins en réseau de fibre optique, par exemple, se situent aujourd'hui au niveau de la collecte en zones rurales (les zones denses étant déjà équipées, comme expliqué précédemment), et au niveau de la desserte partout sur le territoire. Or, les investissements des opérateurs se concentrent dans les zones denses, seules à même d'assurer un retour sur investissement dans un délai raisonnable.

Hors action publique, les évolutions techniques des réseaux de communications électroniques – introduction de la mobilité et du très haut débit – ont peu de chances de s'étendre dans des délais raisonnables au-delà des grandes agglomérations suffisamment rentables.

Enjeux d'une intervention publique

Alors même que certains territoires, trop éloignés des répartiteurs téléphoniques, ne disposent encore aujourd'hui d'aucune offre haut débit dans une gamme de tarifs raisonnables, le risque est de voir se multiplier demain les lignes de fractures numériques : certains territoires disposeront du très haut débit, de la mobilité et d'un large choix de fournisseurs de services, d'autres n'auront accès qu'aux offres haut débit fixe d'un seul opérateur, et quelques-uns n'auront toujours accès à rien.

Afin de limiter l'ampleur et la durée de ce phénomène, source supplémentaire d'inégalités entre les territoires, une intervention publique est nécessaire. Les acteurs publics sont en effet en mesure, par différentes actions, de créer des conditions économiques favorables pour accompagner la diffusion des offres sur les territoires (cf. encadré « Complémentarité des acteurs : l'expérience du dégroupage »).

Cette action publique, portée par les collectivités avec l'appui de l'État, doit répondre à trois grands enjeux :

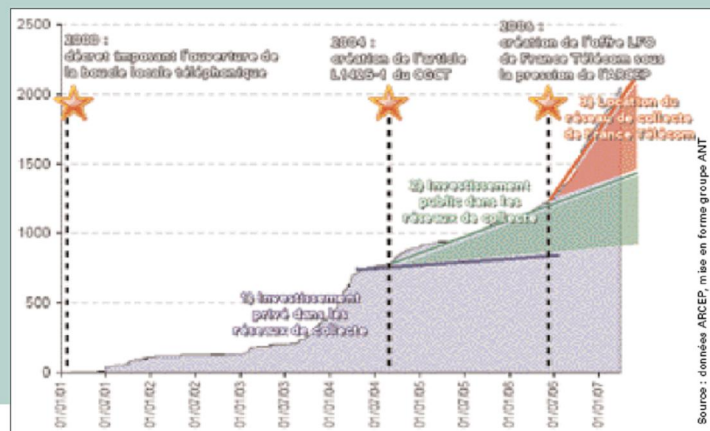
- couverture : résorber les zones blanches, en assurant la disponibilité pour tous d'un service de connexion permanente à un tarif raisonnable et avec un débit suffisant pour les usages de base ;
- concurrence : développer la diversité des offres, garante de performance technique et tarifaire ;
- innovation : favoriser l'évolution vers le très haut

Complémentarité des acteurs : l'expérience du dégroupage

L'expérience du dégroupage illustre bien les effets possibles de l'action publique. Réellement commencé en 2002, le dégroupage des répartiteurs téléphoniques a commencé à ralentir début 2004, avec l'épuisement du gisement des zones les plus rentables. Après l'été 2004 et l'introduction de l'article L1425-1 dans le Code général des collectivités territoriales (cf. § « Actions des collectivités »), la construction de réseaux d'initiative publique permet d'étendre le dégroupage à davantage de territoires, en réduisant le coût de la collecte des répartiteurs par les opérateurs alternatifs. Mi-2006, une offre de location des fibres optiques du réseau de collecte de France Télécom – mise en place sous la pression de l'ARCEP – donne un nouveau coup d'accélérateur au dégroupage.

L'extension du dégroupage sur le territoire national aura ainsi été le fruit de la complémentarité entre l'initiative privée, l'investissement public dans des infrastructures neuves, et la mobilisation régulée d'infrastructures existantes (figure 3).

Figure 3
 Effets de l'intervention publique sur le nombre de répartiteurs dégroupés
 Effects of public action on the number of unbundled distributors



débit et la mobilité, ainsi que l'arrivée de nouveaux acteurs pour poursuivre la dynamique créée dans les services et les usages.

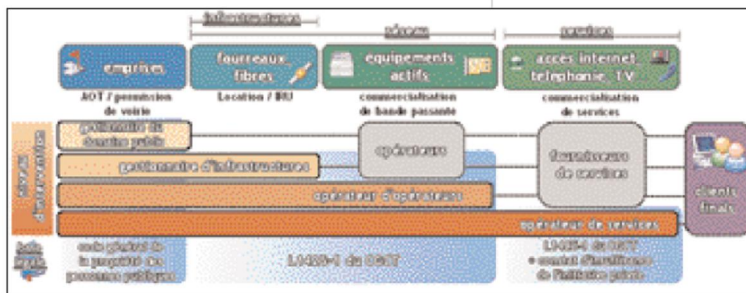
Actions des collectivités

L'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, introduit en 2004 par la loi pour la confiance dans l'économie numérique, ouvre aux collectivités territoriales et à leurs groupements la possibilité d'intervenir dans le domaine des réseaux de communications électroniques afin de pallier un éventuel déficit d'offres privées sur les territoires. Il les autorise à établir un réseau en vue de le mettre à disposition d'opérateurs ou de l'exploiter directement pour fournir de la bande passante ou des lignes abonnés à des fournisseurs de service, voire fournir un accès à l'utilisateur final en cas d'insuffisance d'initiative privée (figure 4).

C'est dans ce cadre que des collectivités, conseils généraux ou communautés d'agglomération en règle générale, lancent des projets d'établissement de réseaux de collecte optique irriguant leur territoire, reliant les bassins de vie (agglomérations, zones d'activités) et interconnectant les nœuds des réseaux des opérateurs (répartiteurs téléphoniques de France Télécom, points de présence des différents opérateurs...). C'est également dans ce cadre que des démarches, visant à éliminer des zones blanches sur leurs territoires, sont initiées par des conseils généraux ou des communautés de communes, suivant différents montages contractuels, et en se basant souvent sur des technologies hertziennes (Wi-Fi et assimilés). Fin août 2007, l'ARCEP dénombre ainsi 85 projets de réseaux d'initiative publique⁷, dont plus de quarante en cours de déploiement, pour un montant total de l'ordre du milliard d'euros.

Sans même faire appel à ces compétences nouvellement acquises dans le domaine des réseaux de communications électroniques, les collectivités disposent également de possibilités d'agir via leurs activités plus traditionnelles. Ainsi, dans la mesure où les fourreaux sont la plupart du temps enfouis sous le domaine public routier, le rôle de gestionnaire de voirie offre aux communes et départements une porte d'entrée dans l'aménagement numérique. Elles peuvent également mobiliser et gérer un patrimoine d'infrastructures permettant l'accueil de réseaux. Ces possibilités d'action sont particulièrement importantes car le génie civil représente le principal poste de dépense dans la création des réseaux.

7. Ne sont comptabilisés ici que les projets de RIP portant sur des territoires comptant plus de 60000 habitants



Action de l'État

L'État est quant à lui présent dans un double rôle. D'une part il accompagne les démarches et projets des collectivités. À titre d'exemple, on citera le plan de résorption des zones blanches du haut débit, lancé en juillet 2006 et piloté par la DIACT. Ce plan consiste en une aide opérationnelle, matérialisée par un guide pratique publié par la DIACT à destination des petites collectivités⁸, couplée à une aide financière de l'État accordée sur les projets de réseaux visant à éliminer des zones blanches.

D'autre part et de manière plus générale, l'action de l'État vise à mettre en place un cadre favorable au développement du haut et très haut débit. Le ministre de l'Industrie a ainsi lancé en novembre 2006 un plan d'action pour le très haut débit⁹. Cet ensemble de quinze mesures a pour objectif de faciliter le déploiement du très haut débit en France, notamment par des efforts sur le câblage des immeubles ou encore par une amélioration des conditions d'accès aux infrastructures existantes. Un objectif ambitieux a été fixé : 4 millions d'abonnés au très haut débit en 2012.

Ces actions s'articulent avec la régulation du marché du haut débit et du très haut débit, domaine de l'ARCEP, autorité de régulation au rôle clé dans un secteur encore en pleine transition concurrentielle. Sa position équilibrée et ferme sur la mise en place du dégroupage¹⁰, visant à favoriser l'investissement des alternatifs dans les infrastructures, a permis le formidable développement du haut débit que notre pays connaît depuis cinq ans. Sur le très haut débit, elle a affirmé sa volonté de favoriser la mutualisation des infrastructures de génie civil, sur le domaine public comme dans les immeubles¹¹.

8. Voir http://extranet.ant.cete-ouest.equipement.gouv.fr/article.php?id_article=68

9. Voir http://extranet.ant.cete-ouest.equipement.gouv.fr/article.php?id_article=156

10. Voir le dossier Dégroupage sur le site de l'ARCEP : <http://www.arcep.fr/index.php?id=8649>

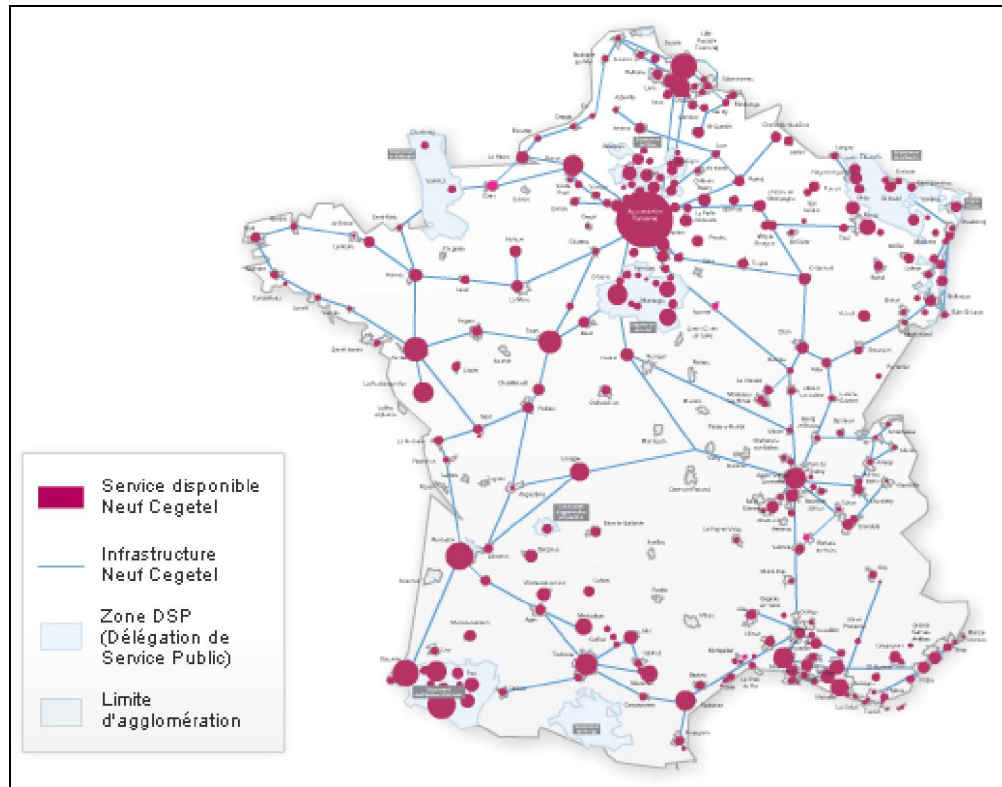
11. Voir le dossier FTTH sur le site de l'ARCEP : <http://www.arcep.fr/index.php?id=8650>

Figure 4

Les différents niveaux d'intervention possibles pour les collectivités
The various possible levels of action for local government

Doc 8 – Cartes de dégroupage de quelques opérateurs

Source : <http://www.ariase.com/fr/haut-debit/cartes-degroupage.html>



Neuf cégétel = 44 000 km de fibre optique, 1200 centraux téléphoniques équipés, 6280 DSLAM.

Avancement du dégroupage en France (juin 2007) : Le dégroupage touche actuellement moins de 2000 NRA, soit environ 15% du parc total de centraux téléphoniques en France. Néanmoins, le dégroupage est mieux représenté au niveau de la population puisque les NRA équipés par les FAI (Fournisseurs d'accès indépendants) sont essentiellement en zones urbaines denses. L'ARCEP comptabilise ainsi 15 millions d'abonnements ADSL au 31 décembre 2007, et estime que 7,5 millions de lignes téléphoniques sont dégroupées dont 5 millions totalement.

	nsuf	free	Alice	comptel
NRA dégroupés par le réseau alternatif	1976 NRA soit 55,9% des lignes FT	1489 NRA soit 52,18% des lignes FT	701 NRA soit 40,25% des lignes FT	582 NRA soit 37,15% des lignes FT

Doc 9 – Bilan sur les Réseaux d'initiative publique (article et cartes)

Site : <http://www.avicca.org/Bilan-2006-les-reseaux-d.html> (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel).

15 janvier 2007 - Bilan 2006 : les réseaux d'initiative publique prennent de l'ampleur

L'implication des collectivités dans l'aménagement numérique de leur territoire s'est accentuée, avec le lancement de nombreux réseaux d'initiative publique, ouverts aux opérateurs.

Au cours de l'année 2006 :

- ▶ 13 réseaux d'initiative publics sont entrés en exploitation ;
- ▶ 15 marchés ont été attribués pour de nouveaux réseaux (contre 11 en 2005), correspondant à un montant total d'investissements de **448** millions d'euros, dont **126** millions d'Euros de financement public ;
- ▶ 15 nouvelles procédures pour construire des réseaux ont été lancées.

Les attributions effectuées en 2006 concernent toutes les problématiques d'aménagement numérique :

- ▶ couverture de zones blanches, en liaison avec un réseau de collecte existant ou à venir ;
- ▶ réseaux de collecte, avec une dimension très haut débit pour les zones d'activité et les services publics, voire, pour partie, le grand public ;
- ▶ réseaux très haut débit pour les entreprises en fibre jusqu'à l'abonné
- ▶ desserte en technologies alternatives (CPL, WiMAX).

Au 1er janvier 2007, 48 réseaux sont en exploitation, 21 attribués en construction, 16 font l'objet d'une procédure de consultation.

De nombreuses procédures en cours devraient déboucher en 2007, et d'autres collectivités mènent des études pour établir de tels réseaux. Tous les échelons de collectivités sont actifs aujourd'hui dans l'établissement et l'exploitation de réseaux d'initiative publique, ouverts aux opérateurs.

Paris, le 15 janvier 2007

Martial Gabillard, Président

Pour aller plus loin :

Réseaux mis en exploitation en 2006 :

- ▶ agglomérations : Caen la mer, Périgueux, Sénart - SAN, Chalon Val de Bourgogne ;
- ▶ départements : Eure, Loiret, Moselle, Sarthe, Loire, Cher, Pyrénées Atlantiques ;
- ▶ régions : Alsace, Limousin.

Réseaux attribués en 2006 :

- ▶ agglomérations : Angoulême, Clermont Communauté, Quimper, Sicoval, Valence, Sipperec (CPL), Sipperec (ZDE) ;
- ▶ départements : Charente-Maritime, Haut-Rhin, Haute-Garonne, Haute-Marne, Nièvre, Seine-et-Marne, Seine-Maritime ;
- ▶ régions : Guyane.

Procédures lancées pour de nouveaux réseaux en 2006 :

- ▶ agglomérations : Pays d'Aix, Dunkerque, Rennes, Angoulême, Pays d'Albret, Vallée du Lot ;
- ▶ départements : Côtes d'Armor, Bas-Rhin, Jura, Meurthe-et-Moselle, Maine-et-Loire - zones blanches, Hauts-de-Seine, Haute-Garonne, Hérault ;
- ▶ régions : Aquitaine.

8 février 2008 - Mise à jour février 2008 - Les derniers projets recensés

Les derniers projets et/ou modifications recensés concernent :

- ▶ L'attribution de la DSP (31 janvier 2008) du département des **Côtes d'Armor** au groupement Eiffage / LD Collectivités (DSP concessive sur 20 ans) ;
- ▶ L'attribution de la DSP (janvier 2008) du Département du **Bas-Rhin** à Altitude Infrastructure (DSP concessive sur 7 ans) ;
- ▶ L'attribution de la DSP (22 décembre 2007) du **Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle** au groupement Numéricâble / LD Collectivités / Eiffage (DSP concessive sur 25 ans) ;
- ▶ L'attribution de la DSP (21 décembre 2007) du département des **Hauts-de-Seine** au groupement Numéricâble / LD Collectivités / Eiffage (DSP concessive sur 20 ans) ;
- ▶ L'attribution de la DSP (13 décembre 2007) du Département de la **Meuse** au groupement Altitude Infrastructures / Sogetrel (DSP concessive sur 12 ans) ;

Liste des projets en cours de procédure

▶ **Département de la Lozère** : le 29 novembre 2007, le Conseil général de la Lozère a décidé d'engager une procédure de DSP pour la conception, le financement, l'établissement, la maintenance et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire du Département de Lozère. La convention de délégation de service public prendra la forme d'une concession de service public, correspondant à une compétence d'opérateur d'opérateurs. Le département assurera la maîtrise d'ouvrage directe des infrastructures passives (fourreaux, pylônes, locaux, etc ...), qui seront mises à disposition du délégataire, ce dernier activera le réseau, l'exploitera et assurera sa commercialisation. Les objectifs prioritaires de ce projet sont : la couverture des zones blanches du département, l'amélioration de la concurrence, par l'intermédiaire du raccordement des NRA, et le très haut débit pour les entreprises.

Par ailleurs, d'une manière complémentaire (le CG de la Lozère, et SM A75 ayant le même président - M POURQUIER), le Syndicat mixte « A75 », réunissant les collectivités suivantes (départements de l'Hérault, la Lozère, le Cantal, la Haute-Loire, l'Aveyron, le Puy-de-Dôme, la Région Languedoc-Roussillon) a décidé de saisir l'opportunité offerte par la présence de disponibilité dans des fourreaux télécoms posés le long de l'A75 (tronçon Clermont-Ferrand - Pézenas), pour poser de la fibre optique. Les travaux sont en cours, depuis le 10 décembre 2007 : pose d'un câble de 144 FO sur les 342 Km que comporte le tracé. La fin des travaux est planifiée pour mars 2008. Dans la continuité de ces travaux, le SM A75 a décidé d'engager (10 décembre 2007) une procédure de DSP, en affermage, pour réaliser l'exploitation et la commercialisation de ce réseau, le choix du fermier pourrait intervenir en mai 2008. La cohérence des réseaux est donc particulièrement vérifiée, puisque outre l'articulation de ces deux projets (l'infrastructure de l'A75 constitue une artère importante du projet du département de la Lozère), les réseaux du département de l'Hérault et du département de l'Aveyron se raccorderont sur cette dorsale ; il est prévu de réaliser 5 à 6 sorties par département traversé. Ces deux projets illustrent une volonté forte de désenclaver le massif central, qui a été rendue possible par une coopération interrégionale.

▶ **Département du Lot-et-Garonne** : le 16 juillet 2007, le département du Lot-et-Garonne a lancé une procédure de DSP concessive pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le département. Le projet ne couvrira pas les territoires des Pays de la vallée du Lot et du cœur d'Albret, déjà couverts par d'autres initiatives publiques. La priorité est donnée à la couverture des zones blanches et grises du département.

▶ **Communauté urbaine de Nantes** : le 22 juin 2007, lancement d'une procédure DSP pour la gestion du réseau actuel « O-MEGA » et son extension (conception, réalisation, exploitation et commercialisation). Les axes prioritaires du projet sont :

- le raccordement des sites publics non raccordés actuellement (11 Mairies + autres sites) ;
- le raccordement des ZA et sites d'accueil d'entreprises (incubateur, pépinières, etc.) non desservies actuellement (90 ZA 8 incubateurs) ;
- le raccordement de la totalité des NRA de France Télécom (36) ;
- les principaux points hauts de l'agglomération (10) .

▶ **Départements de l'Ardèche et de la Drôme** : le 1er juin, les deux départements, par l'intermédiaire du syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) créé le 5 mars 2007 (Départements de l'Ardèche et de la Drôme et la Région Rhône-Alpes), ont lancé une procédure de DSP pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à haut débit. Ce réseau public s'étendra sur les deux territoires de la Drôme et de l'Ardèche, avec une infrastructure en fibres optiques complétée par un maillage de stations hertziennes (dégroupage, raccordement des zones d'activité en fibre optique, amélioration de la couverture des zones blanches).

▶ **Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise** : le 4 mai 2007, les deux départements, par l'intermédiaire de l'établissement public interdépartemental Débitex créé en 2006, ont lancé une procédure DSP concessive pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit pour vingt-sept villes du nord-est parisien. L'objectif de ce réseau est de connecter au très haut débit, suivant une architecture FTTB toutes les zones d'activité (6295 entreprises réparties sur 100 ZA), tous les immeubles neufs ou faisant partie des nombreux programmes de rénovation urbaine (132 000 logements) et tous les principaux sites publics du territoire (150 sites). D'un point de vue technique, outre la mutualisation d'infrastructures existantes, le réseau sera réalisé sur la base d'une infrastructure fibre optique passive. Un démarrage des travaux prévu mi-2008 pour une mise en service des premiers tronçons planifiée début 2009.

▶ **Département du Gard** : le Conseil Général du Gard a lancé une consultation (mars 2007) en vue de la réalisation d'un marché de fourniture et d'installation pour la couverture des zones blanches sur le département

(100 communes). Une autre consultation est en cours pour l'exploitation du réseau : DSP en affermage sur 8 ans. Ce projet vient en complément de la couverture WIMAX, qui sera réalisée par HDRR. L'objectif est de couvrir 80 % de la population de chaque commune en offrant un débit de 2Mb/s, par l'intermédiaire des technologies de type WIMAX et Wi-Fi. La date de mise en exploitation de ce réseau correspondra à la date de mise en exploitation du réseau réalisé par HDRR : 2ème semestre 2007 à 1er semestre 2008.

► **Communauté d'agglomération du Pays Voironnais** (Isère) : Le 31 janvier 2007, lancement d'une procédure DSP concessive pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire. Les objectifs de ce réseau sont : raccordement en fibre optique des ZA, des sites d'intérêt public majeurs et des NRA.

► **Département de l'Essonne** : Le 29 janvier 2007, le Conseil général a pris la décision de s'orienter vers la réalisation d'un réseau départemental. Celui-ci sera composé d'un réseau de collecte irriguant l'ensemble du département (dorsale optique) et d'un réseau de desserte qui irriguera les NRA, les ZA d'intérêt départemental, les zones d'habitat collectifs, les établissements publics ainsi que des sites d'intérêt spécifique (Aéroport d'Orly, etc.). Le réseau de collecte d'un linéaire de 490Km sera interconnecté avec ceux des opérateurs privés présents dans l'Essonne et avec les réseaux publics voisins (Yvelines, Seine-et-Marne, Sipprec, Loiret).

► **Communauté de Communes du Pays de Martel** (Lot) : Le 5 décembre 2006, lancement d'une procédure DSP en affermage pour l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de télécommunication électroniques haut débit sur les zones blanches du territoire.

► **Syndicat Mixte pour l'aménagement du pays d'Albret** (Lot-et-Garonne) : Le 6 novembre, lancement d'une procédure DSP en affermage pour l'exploitation et la commercialisation du réseau de télécommunication haut débit de type WIMAX du syndicat mixte.

► **Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot** (Lot-et-Garonne) : Le 6 novembre, lancement d'une procédure DSP en affermage pour l'exploitation et la commercialisation du réseau de télécommunication haut débit de type WIMAX du syndicat mixte.

► **Communauté Urbaine de Dunkerque** : Le 3 novembre 2006, lancement d'une procédure DSP pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental à haut débit. Les objectifs prioritaires de ce projet sont :

- Le raccordement systématique des points techniques de présence des opérateurs de communications électroniques.
- Le raccordement et la desserte des zones d'activités considérées comme stratégiques par la CUD.
- Le raccordement des principaux sites publics présents sur le territoire de l'agglomération.